

HandiFoam Black Foam Sealant

Distributed by: GH International Sealants ULC

Numéro de version: 5.15

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: 04/13/2021

Date de révision: 12/17/2025

Date d'impression: 12/18/2025

S.GHS.CAN.FR-CA

SECTION 1 Identification

Identifiant de produit

Nom du produit	HandiFoam Black Foam Sealant
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	AEROSOLS
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	One Component Polyurethane Foam Sealant
--------------------------------------	---

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Distributed by: GH International Sealants ULC	ICP Construction Inc.
Adresse	2540 Rena Road Mississauga, ON L4T 3C9 Canada	150 Dascomb Road Andover, MA 01810 United States
Téléphone	+1-905-677-5522	1-866-667-5119 1-978-623-9987
Télécopieur	Pas Disponible	Pas Disponible
Site Web	www.icpgroup.com	www.icpgroup.com
Courriel	sds@icpgroup.com	sds@icpgroup.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / organisation	ChemTel
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-800-255-3924
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	1-813-248-0585

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de cette FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

Classification	Aérosols, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1, Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie de danger 2A, Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4, Sensibilisation respiratoire, catégorie de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires, Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2
----------------	--

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	Danger

HandiFoam Black Foam Sealant

Déclaration(s) sur les risques

H222+H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut exploser s'il est chauffé
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou de l'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Système respiratoire) (inhalation)

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Prévention

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas percer ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer de gaz.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P271	Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P264	Se laver soigneusement tout le corps extérieur exposé après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Déclarations de sécurité : Réponse

P304+P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un secouriste
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité : Stockage

P405	Garder sous clé.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P403+P233	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé.

Déclarations de sécurité : Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
-------------	---

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/renseignements sur les composants**Substances**

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N° CAS	% [poids]	Nom
101-68-8	10-30	<u>diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle</u>
9016-87-9	10-30	<u>Ester polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique</u>
85535-85-9	10-30	<u>alcanes-en-C14-17,-chloro</u>
74-98-6	1-5	<u>propane</u>
75-28-5.	5-10	<u>isobutane</u>
115-10-6	5-10	<u>oxyde-de-diméthyle</u>
57834-33-0	0.1-0.5	<u>4-[[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate d'éthyle</u>

Continued...

HandiFoam Black Foam Sealant

N° CAS	% [poids]	Nom
82919-37-7	0.1-0.5	<u>sébaçate-de-méthyle-et-de-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle</u>

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	<p>Si les aérosols entrent en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil avec de l'eau fraîche. ▶ S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en gardant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière supérieure ou inférieure de temps à autre. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, consulter un médecin. ▶ Le retrait de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être effectué que par du personnel formé.
Contact avec la peau	<p>En cas de brûlures de froid (engelures) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Baigner la zone affectée immédiatement dans de l'eau froide pendant 10 à 15 minutes, en immersion si possible et sans frotter. ▶ NE PAS APPLIQUER d'eau chaude ou de chaleur rayonnante. ▶ Appliquer un linge propre et sec. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un médecin. <p>Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Laver abondamment la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible. ▶ Retirer tous les solides adhérant avec une crème industrielle de nettoyage de la peau. ▶ NE PAS utiliser de solvants. ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	<p>Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Amener à l'air frais. ▶ Coucher le patient. Le garder au chaud et au repos. ▶ Les prothèses, telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins. ▶ Si la respiration est difficile ou arrêtée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et appliquer une réanimation, de préférence avec un appareil respiratoire autonome à commande pulmonaire, un masque avec sac à valve ou un masque de poche, comme appris. Effectuer un RCR si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un médecin.
Ingestion	Non considérée comme une voie d'entrée normale.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

Pour des expositions chroniques et sous-chroniques aux isocyanates :

- ▶ Le produit peut être un sensibilisant pulmonaire potentiel qui provoque des spasmes bronchiques même chez les patients sans hyperréactivité respiratoire antérieure.
- ▶ Les symptômes cliniques d'une exposition incluent une irritation des muqueuses des voies respiratoires et gastriques.
- ▶ Une irritation conjonctivale, une inflammation de la peau (érythème) et des troubles gastro-intestinaux apparaissent rapidement après une exposition.
- ▶ Les symptômes pulmonaires incluent une toux, une sensation de brûlure, une douleur sous-sternale et une dyspnée.
- ▶ Quelques sensibilités croisées apparaissent entre les différents isocyanates.
- ▶ Un œdème pulmonaire non cardiogénique et des spasmes bronchiques sont les conséquences les plus sérieuses d'une exposition. Les patients présentant des symptômes marqués devraient recevoir de l'oxygène, un support ventilatoire et une intraveineuse.
- ▶ Le traitement de l'asthme inclut des sympathomimétiques inhalés (épinéphrine [adrénaline], terbutaline) et des stéroïdes.
- ▶ Du charbon activé (1 g/kg) et un purgatif (sorbitol, citrate de magnésium) peuvent être utiles pour une ingestion.
- ▶ Les mydriatiques, les analgésiques systémiques et les antibiotiques typiques (Sulamyd) peuvent être utiles pour des abrasions de la cornée.
- ▶ Il n'y a pas de thérapie efficace pour les travailleurs sensibilisés.

[Ellenhorn and Barceloux; Medical Toxicology]

REMARQUE : Les isocyanates provoquent une restriction des voies respiratoires chez les individus naïfs avec un degré de réponse dépendant de la concentration et de la durée d'exposition. Ils induisent une contraction musculaire modérée qui conduit à des épisodes de bronchoconstriction. Des changements aigus de la fonction pulmonaire, tels qu'une diminution du VEMS, peuvent ne pas représenter une sensibilité.

[Karol Jin, Frontiers in Molecular Toxicology, pp 56-61, 1992]

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- ▶ De petites quantités d'eau au contact de liquide chaud peuvent réagir violemment avec génération d'un volume important de mousse collante chaude semi-solide en expansion rapide.
- ▶ Présente un risque additionnel lorsque la lutte contre l'incendie est menée dans un espace confiné.
- ▶ Refroidir avec de grandes quantités d'eau réduit ce risque.

PETIT INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau, de produits chimiques secs ou de CO₂.

GRAND INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau ou brouillard

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
------------------------	--

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte incendie	<p>POUR DES FEUX IMPLIQUANT PLUSIEURS CYLINDRES DE GAZ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour arrêter le flux de gaz, un personnel spécialement formé peut rendre l'atmosphère inerte en réduisant les niveaux d'oxygène, permettant ainsi le rebouchage des contenants fuyants. ▶ Réduire le débit et injecter un gaz inerte, si possible, avant d'arrêter complètement le flux pour prévenir un retour de flamme. ▶ NE PAS éteindre le feu tant que l'approvisionnement n'est pas fermé, sinon un ré-allumage explosif pourrait survenir. ▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosive réactif. ▶ Porter un appareil respiratoire avec des gants de protection. <hr/> <p>GÉNÉRAL</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosive réactif.
----------------	---

HandiFoam Black Foam Sealant

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Porter un appareil respiratoire et des gants de protection. <p>Prévenir par tous les moyens les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau.</p>
Risque d'incendie/explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le liquide et la vapeur sont inflammables. ▶ Risque d'incendie modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▶ La vapeur forme un mélange explosif avec l'air. <p>Les produits de combustion comprennent :</p> <p>Le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO₂) isocyanates cyanure d'hydrogène et des quantités mineures de chlorure d'hydrogène phosgène oxydes d'azote (NO_x) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p>

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éclaboussures mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyer immédiatement tout écoulement. ▶ Éviter de respirer les vapeurs et tout contact avec la peau et les yeux. ▶ Porter des vêtements, gants et lunettes de protection.
Éclaboussures majeures	<p>Traiter les éclaboussures d'isocyanates avec des quantités suffisantes de préparation de décontaminant pour isocyanate. Typiquement, une telle préparation peut consister en : sciure : 20 parts par unité de poids, terre d'infusoires : 40 parts par unité de poids plus {ammoniaque (s.g. 0,880) 8% v/v de {surfactant non-ionique 2% v/v (eau 90 % v/v Laisser reposer pendant 24 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Éviter la contamination par l'eau, les alcalis et les solutions détergentes. ▶ Le produit réagit avec l'eau et génère des gaz, pressurisant les conteneurs, pouvant entraîner la rupture des cylindres. ▶ NE PAS refermer un contenant si une contamination est suspectée. ▶ Vider la zone de son personnel non protégé et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les autorités d'urgence et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ NE PAS exercer de pression excessive sur la valve de pression ; NE PAS essayer de faire marcher la valve si elle est endommagée. ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et entreposage**Précautions pour une manipulation sans danger**

Manipulation sûre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Éviter tout contact personnel, incluant l'inhalation. ▶ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît. ▶ Utiliser une zone bien ventilée.
Autres données	<p>Conserver au sec pour éviter une corrosion des canettes. Une corrosion peut conduire à une perforation des contenants et la pression interne peut éjecter le contenu hors de la canette.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables. ▶ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▶ Évitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage.

Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Contenant adapté	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Distributeur d'aérosol. ▶ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés.
Incompatibilité d'entreposage	<p>Réagit vigoureusement aux métaux alcalins. Butane / isobutane :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réagit violemment avec les puissants oxydants, l'acétylène, les halogènes et les oxydes nitreux. ▶ Ne se mélange pas avec le dioxyde de chlore, l'acide nitrique et certains plastiques. ▶ Peut générer des charges électrostatiques en raison de sa faible conductivité, ce qui peut enflammer les vapeurs. <p>Éviter une réaction avec l'eau, les alcools, les bases fortes, les alcalis, les composés métalliques et les solutions de détergents. Les réactions avec l'eau peuvent générer un volume important de mousse, de dioxyde de carbone (CO₂) et de chaleur. La production de mousse dans un espace confiné peut engendrer des pressions.</p> <p>Une plage d'énergies de décomposition exothermique pour les isocyanates a été donnée à 20-30 kJ/mol. La relation entre l'énergie de décomposition et les risques de la procédure a été le sujet de discussions; il est suggéré que les valeurs de l'énergie libérée par unité de masse (J/g), plutôt que sur une base molaire, soient utilisées pour l'évaluation. Par exemple, dans les « processus en récipients ouverts » (avec des ouvertures de la taille d'un homme, dans un environnement industriel), les substances avec des énergies de décomposition exothermique inférieures à 500 J/g ne présentent généralement pas de danger, tandis que celles dans des « processus en récipients clos » (l'ouverture est une valve de sécurité ou un disque de rupture) présentent certains dangers lorsque l'énergie de décomposition excède 150 J/g.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les gaz comprimés peuvent contenir une grande quantité d'énergie cinétique, bien supérieure à celle qui pourrait être libérée par l'énergie de la réaction produite par le gaz lors d'une réaction chimique avec d'autres substances.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)****DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS**

HandiFoam Black Foam Sealant

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
Canada — Yukon - Concentrations admissibles pour les substances contaminantes en suspension dans l'air	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)	0.02 ppm / 0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Yukon - Concentrations admissibles pour les substances contaminantes en suspension dans l'air	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Diphenylmethane diisocyanate, see Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)	0.02 ppm / 0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de contamination	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)	0.005 ppm	0.015 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Manitoba - Limites d'exposition professionnelle	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Pas Disponible	0.005 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Resp sens
Canada — Île-du-Prince-Édouard - Limites d'exposition professionnelle	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Methylene bisphenyl isocyanate	0.005 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Resp sens
Canada — Colombie-Britannique - Limites d'exposition professionnelle	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)	0.005 ppm	Pas Disponible	0.01 ppm	Pas Disponible
Canada — Ontario - Limites d'exposition professionnelle	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Isocyanates, organic compounds - Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)	0.005 ppm	Pas Disponible	0.02 ppm	* Denotes a chemical agent listed in Table 1 of Ontario Regulation 490/09 (Designated Substances) made under the Act. See clause 2 (2) (a) of this Regulation.
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Isocyanate de méthylène bisphényle (MDI)	0.005 ppm	0.015 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Methylene bisphenyl isocyanate (Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate; MDI)	0.005 ppm / 0.05 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate (Methylene bisphenyl isocyanate, MDI)	0.005 ppm / 0.05 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)	0.005 ppm	0.015 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Methylene bis (4-phenyl isocyanate) (MDI)	0.005 ppm / 0.051 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	EM: A substance to which exposure must be reduced to a minimum S: SENSITIZER
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane (MDI)	0.005 ppm / 0.051 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	EM: une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum S: SENSIBILISANT
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Methylene bisphenyl isocyanate [MDI]	0.005 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: respiratory sensitization
Canada — Colombie-Britannique - Limites d'exposition professionnelle	Ester polyméthylènepolyphénylénique de l'acide isocyanurique	Diisocyanates, not elsewhere specified, NOS	0.005 ppm	Pas Disponible	0.01 ppm	Pas Disponible
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	Ester polyméthylènepolyphénylénique de l'acide isocyanurique	Polymethylene polyphenyl isocyanate (PAPI)	0.005 ppm / 0.07 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Yukon - Concentrations admissibles pour les substances contaminantes en suspension dans l'air	propane	Propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	(See Table 12)
Canada — Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de contamination	propane	Propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Manitoba - Limites d'exposition professionnelle	propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Asphyxia; See

Continued...

HandiFoam Black Foam Sealant

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
						Appendix F: Minimal Oxygen Content
Canada — Île-du-Prince-Édouard - Limites d'exposition professionnelle	propane	* Propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Asphyxia; See Appendix F: Minimal Oxygen Content
Canada — Colombie-Britannique - Limites d'exposition professionnelle	propane	Aliphatic hydrocarbon gases [C1-C4]	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	propane	Gaz d'hydrocarbures aliphatiques, Alcane [C1-C4]	1000 ppm	1250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	propane	Propane	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	propane	Aliphatic hydrocarbon gases, Alkane [C1-C4]	1000 ppm	1250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	propane	Propane	1000 ppm / 1800 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	propane	Propane	1000 ppm / 1800 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	propane	Propane	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: cardiac sensitization; central nervous system impairment
Canada — Yukon - Concentrations admissibles pour les substances contaminantes en suspension dans l'air	isobutane	Butane	600 ppm / 1,400 mg/m3	1,600 mg/m3 / 750 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de contamination	isobutane	Butane, All isomers	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Manitoba - Limites d'exposition professionnelle	isobutane	Pas Disponible	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair
Canada — Île-du-Prince-Édouard - Limites d'exposition professionnelle	isobutane	* Butane, all isomers	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	isobutane	Gaz d'hydrocarbures aliphatiques, Alcane [C1-C4]	1000 ppm	1250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	isobutane	Aliphatic Hydrocarbon gases, Alkane (C2-C4)	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	isobutane	Isobutane	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: cardiac sensitization; central nervous system impairment
Canada — Colombie-Britannique - Limites d'exposition professionnelle	oxyde-de-diméthyle	Dimethyl ether	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate.				
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	   				
Protection des yeux/du visage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales. ▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ▶ Les verres de contact peuvent présenter un danger particulier; les verres de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. ▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ▶ Un écran facial complet peut être requis pour une protection supplémentaire, mais jamais pour la protection primaire des yeux. ▶ Les verres de contact peuvent présenter un danger particulier; les verres de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. ▶ Lunettes contre les gaz à ajustage précis. 				

Continued...

HandiFoam Black Foam Sealant

	<p>Pas d'équipement particulier pour une faible exposition i.e. durant la manipulation de petites quantités.</p> <p>SINON : Pour des expositions potentiellement modérées ou importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ lunettes de sécurité avec protection latérales. ▶ REMARQUE : Les lentilles de contact présentent un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber les irritants et TOUTES les lentilles les concentrent.
Protection de la peau	Voir protection des mains ci-dessous
Protection des mains/pieds	<p>Porter des gants de protection généraux, ex., gants en caoutchouc légers.</p> <p>Remarque : Le caoutchouc naturel, le néoprène, le PVC peuvent être affectés par les isocyanates.</p> <p>Pas d'équipement particulier pour la manipulation de faibles quantités.</p> <p>SINON :</p> <p>Pour des expositions potentiellement modérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Porter des gants de protection standards, p. ex. ▶ Gants isothermes
Protection corporelle	Voir autre protection ci-dessous
Autres protections	<p>Les vêtements isolés de la terre et portés par les opérateurs peuvent développer des charges statiques bien supérieures (jusqu'à 100 fois) à l'énergie minimale d'allumage pour divers mélanges gaz-air inflammables. Ceci demeure vrai pour une large gamme de matériaux de vêtements, y compris le coton. Éviter les niveaux de charge dangereux en assurant une faible résistivité du matériau de surface le plus externe.</p> <p>Aucun équipement spécial n'est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.</p> <p>SINON :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Protections. ▶ Crème nettoyante.

Protection respiratoire

Filtre de type KAX-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou pour pénétrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas correctement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas correctement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée appropriée.

Généralement non applicable.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Apparence/Couleur	Viscous liquid which forms off-white to yellowish foam upon release.		
État physique	gaz liquéfié	Densité relative (eau = 1)	1.1
odeur	Pas Disponible	Coefficient de partage n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil de perception des odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-inflammation (°C)	Pas Disponible
pH (tel que fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	Pas Disponible	Poids moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	-104	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	Tension de surface (dyn/cm ou mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (% vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	345	Groupe du gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	partiellement miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	160
Chaleur de combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'ignition équivalent en espace clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de déflagration d'ignition en espace clos (g/m3)	Pas Disponible
Caractéristiques des particules			

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir Section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Températures élevées. ▶ Présence d'une flamme nue. ▶ Le produit est considéré comme stable.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir Section 7
Conditions à éviter	Voir Section 7
Matières incompatibles	Voir Section 7

Continued...

Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5
SECTION 11 Données toxicologiques	
Renseignements sur les effets toxicologiques	
a) Toxicité aiguë	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme acutement toxique.
b) Irritation / corrosion	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme corrosif pour la peau ou irritant.
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme sensibilisant pour la peau ou le système respiratoire
e) Mutagénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) Reproducteur	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour la reproduction
h) STOT – exposition unique	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une seule exposition.
i) STOT - exposition répétée	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une exposition répétée
j) Risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhaler	<p>L'inhalation d'aérosols (brumes ou fumées), générés par le produit durant une manipulation normale, peut être nocive. Le produit n'est pas connu comme produisant des irritations respiratoires (telles que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, une inhalation du produit, particulièrement durant des périodes prolongées, peut produire des désagréments respiratoires et occasionnellement, des détresses.</p> <p>Il existe des preuves solides suggérant que ce produit peut causer, s'il est inhalé une seule fois, des dommages graves et irréversibles aux organes.</p> <p>Les vapeurs et brumes contenant des paraffines chlorées de plus de 10 atomes de carbone et du chlore titrant entre 40 et 70 % peuvent produire des douleurs de la gorge, des toux et un souffle court.</p> <p>L'inhalation de gaz toxiques peut causer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des effets sur le système nerveux central, incluant dépression, maux de tête, confusion, vertige, stupeur, tremblements et coma; ▶ Sur le système respiratoire : gonflement important des poumons, respiration courte et rapide, cornage, ainsi que d'autres symptômes et arrêts respiratoires; ▶ Sur le cœur : défaiillance, battements cardiaques irréguliers et arrêts cardiaques; ▶ Sur le système gastro-intestinal : irritations, ulcères, nausées et vomissements (pouvant contenir du sang) ainsi que douleurs abdominales. <p>La vapeur ou le brouillard peut être fortement irritant pour les voies respiratoires supérieures et les poumons; une réaction peut être suffisamment sévère pour produire une bronchite et un œdème pulmonaire. Les symptômes neurologiques possibles résultant d'une exposition aux isocyanates incluent maux de tête, insomnie, euphorie, ataxie, anxiété, névrose, dépression et paranoïa. Les troubles gastro-intestinaux se caractérisent par des nausées et des vomissements.</p> <p>ATTENTION : Une mauvaise utilisation intentionnelle par concentration/inhalation du contenu peut être mortelle.</p>
Ingestion	<p>Les paraffines chlorées peuvent causer des dommages au foie et un affaiblissement du muscle cardiaque. D'importantes quantités peuvent causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, ainsi que des périodes d'inactivité, une incoordination et une diarrhée. Pas normalement un risque dû à la forme physique du produit.</p> <p>Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux.</p> <p>Les hydrocarbures isoparaffiniques provoquent une léthargie temporaire, une faiblesse, une incoordination et une diarrhée.</p>
Contact avec la peau	<p>Il existe de solides preuves suggérant que ce produit a la capacité de provoquer, par un seul contact avec la peau, des dommages importants et irréversibles aux organes.</p> <p>Un contact avec la peau n'est pas reconnu comme produisant des effets nocifs pour la santé (tel que classé selon les directives de l'UE utilisant des modèles animaux). Cependant, des dommages systémiques ont été identifiés après exposition animale par au moins une autre voie, et le produit peut encore causer des dommages à la santé après absorption à travers des blessures, lésions ou abrasions. Une bonne hygiène exige que les expositions soient maintenues au minimum et que des gants appropriés soient utilisés lors d'activités professionnelles.</p> <p>Une exposition répétée peut provoquer un craquement, un écaillage ou un dessèchement de la peau à la suite d'une manipulation et d'une utilisation normale.</p> <p>Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devraient pas être exposées à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Une vapeur en spray peut produire un désagrément.</p> <p>Une exposition au produit peut entraîner une inflammation de la peau appelée chloracné. Celle-ci se caractérise par des points blancs et noirs, des kystes sébacés, des comédon, une décoloration excessive, principalement sur la peau autour des yeux et des oreilles. La réaction peut être retardée.</p> <p>La vaporisation des liquides provoque un refroidissement rapide et un contact peut causer des brûlures de froid et des engelures.</p>
Yeux	<p>Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des larmes ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).</p> <p>Pas considéré à risque en raison de la volatilité extrême du gaz.</p>
Chronique	<p>Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques.</p> <p>Il existe suffisamment de preuves pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'humain au matériel et un taux de fertilité diminué.</p> <p>Un contact cutané prolongé ou répété peut causer un assèchement avec des craquelures, une irritation et une dermatose possible.</p> <p>Le produit contient un polymère avec un groupe réactif considéré comme à risque élevé. Les isothiocyanates peuvent provoquer une hypersensibilité de la peau et des voies respiratoires. Les isothiocyanates aromatiques (possédant des anneaux benzéniques) peuvent avoir le potentiel de provoquer des cancers.</p> <p>La principale source d'exposition au gaz sur le lieu de travail est l'inhalation.</p> <p>Les personnes avec un historique d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires ou qui sont connues comme étant sensibilisées ne devraient pas être engagées dans des travaux impliquant la manipulation d'isocyanates.</p> <p>[CCTRADE-Bayer, APMF]</p> <p>Les tests sur animaux montrent que les MDI polymériques peuvent endommager les cavités nasales et les poumons, provoquant inflammation et augmentation de la croissance des cellules.</p> <p>Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets cancérogènes ou mutagènes ; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante.</p>

HandiFoam Black Foam Sealant

Date de révision: 12/17/2025

Date d'impression: 12/18/2025

HandiFoam Black Foam Sealant	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
diisocyanate-de-4,4'-methylenediphenyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) DL50 : >6200 mg/kg ^[2]	Œil (Rongeur - lapin): 100mg - Modéré
	Inhalation (Rat) CL50; 0.368 mg/L4h ^[1]	peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H
	Oral (Souris) DL50; 2200 mg/kg ^[2]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Peau : effet nocif observé (irritant) ^[1]
		Yeux : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
Ester polyméthylènepolyphénylénique de l'acide isocyanurique	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) DL50 : >9400 mg/kg ^[2]	Œil (Rongeur - lapin): 100mg - bénin
	Inhalation (Rat) CL50; 0.49 mg/L4h ^[2]	
alcanes-en-C14-17,-chloro	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (Rat) DL50 : >3125 mg/kg ^[1]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Inhalation (Rat) CL50; >12.043 mg/L4h ^[1]	Peau : effet nocif observé (irritant) ^[1]
propane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation (Rat) CL50; 364726.819 ppm4h ^[2]	Pas Disponible
isobutane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation (Rat) CL50; >13023 ppm4h ^[1]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Yeux : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
oxyde-de-diméthyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation (Rat) CL50; >20000 ppm4h ^[1]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
4-[[methylphénylamino)méthylène]amino]benzoate d' éthyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (Rat) DL50 : >2000 mg/kg ^[1]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral (Rat) DL50; >1000 mg/kg ^[2]	Yeux : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
sébaçate-de-méthyle-et-de-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible

Légende:

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrées de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

HandiFoam Black Foam Sealant	Les chloroparaffines sous forme liquide avec un poids moléculaire élevé sont supposées être pratiquement inoffensives. Une attention particulière doit être portée aux versions solides du produit (par exemple, Cereclor 70) en raison des niveaux relativement élevés de résidus de tétrachlorure de carbone en tant que réactif résiduel. Les vapeurs sont facilement absorbées par contact cutané, nécessitant des précautions supplémentaires lors de la manipulation. Des études de durée de vie ont été menées avec deux qualités de paraffines chlorées.
ESTER POLYMÉTHYLÈNEPOLYPHÉNYLÉNIQUE DE L'ACIDE ISOCYANURIQUE	Les vapeurs d'isocyanates sont irritantes pour les voies respiratoires et peuvent causer leur inflammation, avec un cornage, un halètement, une détresse sévère et même une perte de conscience ainsi que des fluides dans les poumons. Les symptômes sur le système nerveux qui peuvent apparaître incluent des maux de tête, des perturbations du sommeil, une euphorie, une incoordination, de l'anxiété, une dépression et une paranoïa. Les effets digestifs incluent nausée et vomissement.
DIISOCYANATE-DE-4,4'-METHYLENEDIPHÉNYLE & ESTER POLYMÉTHYLÈNEPOLYPHÉNYLÉNIQUE DE L'ACIDE ISOCYANURIQUE & 4-[[MÉTHYLPHÉNYLAMINO)MÉTHYLÈNE]AMINO]BENZOATE D' ÉTHYLE & SÉBAÇATE-DE-MÉTHYLE-ET-DE-1,2,2,6,6-PENTAMÉTHYL-4-PIPERIDYLE	Les renseignements suivants concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément propres à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogénèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, comme l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps.
DIISOCYANATE-DE-4,4'-METHYLENEDIPHÉNYLE & ESTER POLYMÉTHYLÈNEPOLYPHÉNYLÉNIQUE DE L'ACIDE ISOCYANURIQUE	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composés très irritants. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure chez un individu non

Continued...

HandiFoam Black Foam Sealant

atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou heures suivant une exposition documentée à l'irritant.

Une attention particulière est attirée sur la diathèse dite atopique, qui se caractérise par une sensibilité accrue à la rhinite allergique, à l'asthme bronchique allergique et à l'eczéma atopique (neurodermitite), qui est associée à une augmentation de la synthèse des IgE.

Les alvéolites allergiques extrinsèques sont principalement déclenchées par des complexes immuns IgG spécifiques ; des réactions à médiation cellulaire (lymphocytes T) peuvent aussi être impliquées. Cette allergie est de type retardé, survenant environ 4 heures après le début de l'exposition.

Cette substance a été classée par le CIRC comme appartenant au Groupe 3 : non classable quant à son pouvoir cancérogène chez l'humain.

Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des essais sur des animaux.

Le produit peut causer une irritation modérée des yeux menant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut provoquer des conjonctivites.

PROPANE & SÉBAÇATE-DE-MÉTHYLE-ET-DE-1,2,2,6,6-PENTAMÉTHYL-4-PIPÉRIDYLE

Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.

Toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	Reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT – exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	✓
Mutagénicité	✗	Risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques**Toxicité**

HandiFoam Black Foam Sealant	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	BCF	672h	Poisson	61-150	7
	EC50	48h	crustacés	>100mg/l	2
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	>=10mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>100mg/l	2

Ester polyméthylénopolyphénylique de l'acide isocyanurique	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

alcanes-en-C14-17,-chloro	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	>3.2mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	0.006mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	>3.2mg/l	2
	EC50(ECx)	48h	crustacés	0.006mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>5000mg/l	2

propane	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

isobutane	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2

oxyde-de-diméthyle	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	>4400mg/L	2
	NOEC(ECx)	48h	crustacés	>4000mg/l	1
	EC50	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	154.917mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	1783.04mg/l	2

HandiFoam Black Foam Sealant

4- [[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate d'éthyle	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	2.53mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	2.7mg/l	2
	EC50(ECx)	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	2.53mg/l	2
	ErC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	29.09mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	1.4mg/l	2

sébaçate-de-méthyle-et-de-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Légende:

Extrait de 1. Données de toxicité d'IUCLID 2. Substances enregistrées par l'ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 4. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 6. METI (Japon) - Données de bioconcentration

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Le terme « paraffines chlorées » est habituellement utilisé pour désigner une large gamme de liquides et de solides allant de C10 à >C24 et contenant de 30 à 72 % de chlore.

Les propriétés diffèrent considérablement à l'intérieur de cette plage et, pour cette raison, elles sont classées en trois groupes distincts.

1.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistante et dégradabilité

Composant	Persistante : eau/sol	Persistante : air
diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	BAS (La demi-vie = 1 jours)	BAS (La demi-vie = 0.24 jours)
propane	BAS	BAS
isobutane	HAUT	HAUT
oxyde-de-diméthyle	BAS	BAS

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	BAS (BCF = 15)
Ester polyméthylénopolypolymélique de l'acide isocyanurique	BAS (LogKOW = 10.46)
alcanes-en-C14-17,-chloro	BAS (LogKOW = 7.4)
propane	BAS (LogKOW = 2.36)
isobutane	BAS (BCF = 1.97)
oxyde-de-diméthyle	BAS (LogKOW = 0.1)
sébaçate-de-méthyle-et-de-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	HAUT (LogKOW = 5.14)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	BAS (Log KOC = 376200)
propane	BAS (Log KOC = 23.74)
isobutane	BAS (Log KOC = 35.04)
oxyde-de-diméthyle	HAUT (Log KOC = 1.292)

SECTION 13 Données sur l'élimination**Méthodes de traitement des déchets**

Élimination du produit / de l'emballage	<ul style="list-style-type: none"> ► NE PAS laisser l'eau de lavage ou provenant de l'équipement pénétrer dans les conduites d'eau. ► Il peut être nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant élimination. ► Dans tous les cas, l'évacuation dans les égouts peut être soumise à des lois et règlements, qui doivent être respectés. ► Consulter l'Autorité provinciale de gestion des déchets pour l'élimination. ► Décharger le contenu des contenants d'aérosol endommagés dans un site autorisé. ► Laisser de petites quantités s'évaporer.
---	---

SECTION 14 Informations relatives au transport**Étiquettes nécessaires**

Continued...

HandiFoam Black Foam Sealant

							
Polluant marin	aucun						
Transport par voie terrestre (TMD)							
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1950						
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	AEROSOLS						
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td><td>2.1</td></tr> <tr> <td>Danger subsidiaire</td><td>Non applicable</td></tr> </table>	Classe	2.1	Danger subsidiaire	Non applicable		
Classe	2.1						
Danger subsidiaire	Non applicable						
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable						
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable						
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table border="1"> <tr> <td>Dispositions particulières</td><td>80, 107</td></tr> <tr> <td>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</td><td>1 L</td></tr> <tr> <td>Indice ERAP</td><td>Non applicable</td></tr> </table>	Dispositions particulières	80, 107	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	1 L	Indice ERAP	Non applicable
Dispositions particulières	80, 107						
Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	1 L						
Indice ERAP	Non applicable						

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)															
14.1. Numéro ONU	1950														
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Aerosols, flammable														
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table border="1"> <tr> <td>Classe ICAO/IATA</td><td>2.1</td></tr> <tr> <td>ICAO/IATA danger subsidiaire</td><td>Non applicable</td></tr> <tr> <td>Code ERG</td><td>10L</td></tr> </table>	Classe ICAO/IATA	2.1	ICAO/IATA danger subsidiaire	Non applicable	Code ERG	10L								
Classe ICAO/IATA	2.1														
ICAO/IATA danger subsidiaire	Non applicable														
Code ERG	10L														
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable														
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable														
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table border="1"> <tr> <td>Dispositions particulières</td><td>A145 A167 A802</td></tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour fret uniquement</td><td>203</td></tr> <tr> <td>Quantité maximale / colis pour fret uniquement</td><td>150 kg</td></tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour fret et aéronefs de passagers</td><td>203</td></tr> <tr> <td>Quantité maximale passagers et fret / colis</td><td>75 kg</td></tr> <tr> <td>Quantité de colis limitée dans avion de passagers et de fret</td><td>Y203</td></tr> <tr> <td>Quantité limitée Quantité maximale Passager et Cargo / colis</td><td>30 kg G</td></tr> </table>	Dispositions particulières	A145 A167 A802	Instructions d'emballage pour fret uniquement	203	Quantité maximale / colis pour fret uniquement	150 kg	Instructions d'emballage pour fret et aéronefs de passagers	203	Quantité maximale passagers et fret / colis	75 kg	Quantité de colis limitée dans avion de passagers et de fret	Y203	Quantité limitée Quantité maximale Passager et Cargo / colis	30 kg G
Dispositions particulières	A145 A167 A802														
Instructions d'emballage pour fret uniquement	203														
Quantité maximale / colis pour fret uniquement	150 kg														
Instructions d'emballage pour fret et aéronefs de passagers	203														
Quantité maximale passagers et fret / colis	75 kg														
Quantité de colis limitée dans avion de passagers et de fret	Y203														
Quantité limitée Quantité maximale Passager et Cargo / colis	30 kg G														

Transport maritime (Code IMDG / GGVSee)							
14.1. Numéro ONU	1950						
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	AEROSOLS						
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table border="1"> <tr> <td>Classe IMDG</td><td>2.1</td></tr> <tr> <td>IMDG danger subsidiaire</td><td>Non applicable</td></tr> </table>	Classe IMDG	2.1	IMDG danger subsidiaire	Non applicable		
Classe IMDG	2.1						
IMDG danger subsidiaire	Non applicable						
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable						
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable						
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table border="1"> <tr> <td>N° EMS</td><td>F-D, S-U</td></tr> <tr> <td>Dispositions particulières</td><td>63 190 277 327 344 381 959</td></tr> <tr> <td>Quantités limitées</td><td>1000 ml</td></tr> </table>	N° EMS	F-D, S-U	Dispositions particulières	63 190 277 327 344 381 959	Quantités limitées	1000 ml
N° EMS	F-D, S-U						
Dispositions particulières	63 190 277 327 344 381 959						
Quantités limitées	1000 ml						

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au Recueil IBC**

Non applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et au Code IMSBC de MARPOL

Nom du produit	Grouper
diisocyanate-de-4,4'-methylenebisphényle	Non applicable
Ester polyméthylènepolyphénolique de l'acide isocyanurique	Non applicable
alcanes-en-C14-17,-chloro	Non applicable

Continued...

HandiFoam Black Foam Sealant

Nom du produit	Grouper
propane	Non applicable
isobutane	Non applicable
oxyde-de-diméthyle	Non applicable
4- [[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate d'éthyle	Non applicable
sébaçate-de-méthyle-et-de-1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle	Non applicable

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle	Non applicable
Ester polyméthylènepolyphénylénique de l'acide isocyanurique	Non applicable
alcanes-en-C14-17,-chloro	Non applicable
propane	Non applicable
isobutane	Non applicable
oxyde-de-diméthyle	Non applicable
4- [[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate d'éthyle	Non applicable
sébaçate-de-méthyle-et-de-1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle	Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation**Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

diisocyanate-de-4,4'-methylenediphényle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs - Not Classified as Carcinogenic

Ester polyméthylènepolyphénylénique de l'acide isocyanurique Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

Canada — Service d'indexation toxicologique - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT GHS

International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs - Not Classified as Carcinogenic

alcanes-en-C14-17,-chloro Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

Canada — Registre environnemental de la LEP - Liste des substances de la LSD qui sont persistantes, bioaccumulables et intrinsèquement toxiques pour l'environnement

Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs

International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs - Group 2B: Possibly carcinogenic to humans

propane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

Canada — Service d'indexation toxicologique - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT GHS

isobutane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

Canada — Service d'indexation toxicologique - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT GHS

Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

oxyde-de-diméthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

4-[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate d'éthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Liste des substances non domestiques (LSND)

sébaçate-de-méthyle-et-de-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

Informations réglementaires supplémentaires

Non applicable

État de l'inventaire national

Continued...

HandiFoam Black Foam Sealant

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Non (4-[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate d'éthyle)
Canada - NDSL	Non (diisocyanate-de-4,4'-methylenediphenyle; Ester polyméthylénopolypheylénique de l'acide isocyanurique; alcanes-en-C14-17,-chloro; propane; isobutane; oxyde-de-diméthyle; sébaçate-de-méthyle-et-de-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (Ester polyméthylénopolypheylénique de l'acide isocyanurique)
Japon - ENCS	Non (4-[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate d'éthyle)
Corée - KECL	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
E.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme « Actives » dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (4-[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate d'éthyle; sébaçate-de-méthyle-et-de-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (4-[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate d'éthyle; sébaçate-de-méthyle-et-de-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restraines)	Non (diisocyanate-de-4,4'-methylenediphenyle; Ester polyméthylénopolypheylénique de l'acide isocyanurique; alcanes-en-C14-17,-chloro; propane; isobutane; oxyde-de-diméthyle; 4-[(méthylphénylamino)méthylène]amino]benzoate d'éthyle; sébaçate-de-méthyle-et-de-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

SECTION 16 Autres informations

Date de révision	12/17/2025
Date initiale	04/13/2021

Résumé de la version FDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
4.15	12/17/2025	Identification des dangers – Classification

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition.

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.